Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D662026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

DELIBERATION N° 66/2026
MAINTENANCE DES FEUX DE CARREFOURS

Monsieur le Maire explique que les 4 feux tricolores situés au carrefour des rues du Château de Kéribot, de Locménard et de la route de Callac appartiennent à la commune.

Leur entretien est assuré par le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor via une centrale d'achat.

La convention étant arrivée à échéance, le SDE 22 demande à la commune de se positionner sur le renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territorial,
VU le Code de la Commande Publique
VU l'adhésion de la commune en 2022 à la centrale d'achat,
VU l'intérêt de recourir à la mutualisation des prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat jointe en annexe,
- Confie à la centrale d'achat la maintenance des installations suivantes :

Feux du Carrefour de la rue du Château de Kéribot – route de Callac – rue de Locménard

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D662026-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D662026-DE

- Autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget les sommes nécessaires et ce jusqu'à la date de fin de l'accord souscrit par la centrale d'achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D662026-DE